

CRÉATION D'UN ESPACE DE COWORKING À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

OBJECTIFS

- Réduire la saturation du trafic et la pollution de l'air à Toulouse lors des déplacements pendulaires, aménagement du territoire
- Permettre à des agents de l'Etat de travailler à la sous-préfecture (1 ou 2 jours par semaine) plutôt que de se rendre à Toulouse sur leur lieu de travail

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 5

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Les agents de l'Etat travaillant à Toulouse

Pilote(s) de l'action



PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Sous-préfecture de Muret

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La création de l'espace de coworking à la sous-préfecture de Muret est une alternative aux déplacements routiers à destination de Toulouse. Il doit permettre à des agents de l'État de travailler à la sous-préfecture de Muret 1 ou 2 jours par semaine. En effet, de nombreux agents travaillent à Toulouse et habitent dans l'arrondissement de Muret ou de Saint-Gaudens. Il n'est pas rare pour eux de passer de nombreuses heures dans les embouteillages lors des trajets domicile/ le lieu de travail. La ville de Muret est le lieu de passage obligatoire lors des déplacements pendulaires des habitants du sud du département.

Les différentes phases du projet : le 1er semestre 2018 sera consacré aux préparatifs préalables à un démarrage de l'opération pour septembre 2018.

1. Concertation autour de la création de l'espace coworking

Une réunion de lancement sera organisée dès le début de l'année 2018 afin :

- de rappeler les objectifs (réduction des trajets domicile/travail, réduction de la pollution, améliorer l'efficacité au travail, répondre à une demande des agents, mutualiser les espaces)
- de désigner les services de l'Etat volontaires pour intégrer l'espace coworking (préfecture, DDT, DDPP, DDSCS)
- d'établir des critères d'éligibilité et de lancer un appel à candidature de déterminer les moyens nécessaires pour la mise en place du projet. Une partie du budget pourra être pris en charge par le SGAR (BOP 724 ou 333). Toutefois, il conviendra de prévoir une participation financière de la préfecture (BOP 307).
- de valider la création d'une équipe projet (avec désignation de référents)

Partenaires associés

Les services de la Préfecture (DRHM, SDSIC, BTM, SRCI), le directeur départemental des territoires (DDT), le directeur départemental de la protection des populations (DDPP), le directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS)



2. Mise en place de l'équipe projet

L'équipe projet, pilotée par le sous-préfet de Muret, sera mise en place dès le mois de février 2018 avec les représentants des différents services de l'Etat. Elle aura pour objectif de préparer, d'un point de vue matériel et organisationnel, l'ouverture de l'espace coworking en septembre 2018. L'équipe projet établira un calendrier et déclinera les étapes organisationnelles. A ce titre, elle devra :

- suivre au plus près la mise en oeuvre des actions au niveau des ressources humaines (communication dans les services, appels à candidature, signature de conventions) et au niveau matériel (travaux, installation du matériel)
- déterminer l'organisation du coworking (choix des services et des agents, jours de présence, badgeages, agenda partagé pour l'occupation des bureaux)

3. Ouverture de l'espace coworking en septembre 2018

L'expérimentation débutera en septembre 2018 avec les services de l'Etat et les agents volontaires.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Janvier 2018 : Réunion de lancement, co-présidée par Mme le sous-préfet de Muret et Monsieur le secrétaire général de la préfecture avec l'ensemble des partenaires associés.
- Février 2018 : Mise en place de l'équipe projet avec établissement d'un calendrier prévisionnel
- De Mars à juin 2018 : Mise en oeuvre des actions au niveau des ressources humaines (communication dans les services, appels à candidature, signature de conventions)
 - Travaux et installation du matériel du matériel informatique
 - Détermination de l'organisation de l'espace coworking (choix des services et des agents, jours de présence, badgeages, agenda partagé pour l'occupation des bureaux)
- Septembre 2018 : Ouverture de l'espace coworking avec les services de l'Etat et les agents volontaires. Il conviendra de prévoir une communication auprès des médias.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Suite à la mise en place du PPNG, 3 espaces de bureau sont disponibles et peuvent être aménagés rapidement, pour un coût peu élevé, afin de mettre en place l'espace de coworking.

FINANCEMENT

Estimation du coût global

3000 euros

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air **Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptés**

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombres d'agents de l'État utilisant l'espace coworking,
- Taux d'occupation des 3 bureaux
- Nombre de services de l'État utilisant l'espace
- Questionnaire de satisfaction des utilisateurs.



**Commentaire général sur
l'action et son avancement**



Action terminée 

Les travaux et l'aménagement des locaux pour accueillir 6 agents ont été finalisés fin 2018. Le démarrage de l'activité est prévue en février 2019, avec l'arrivée des premiers agents.

Une évaluation de la mise en place de l'espace coworking sera effectuée aux termes d'une année d'exercice pour établir un bilan de l'expérimentation et envisager les ajustements nécessaires. Cette phase essentielle permettra de corriger le projet et, éventuellement, de le développer en fonction des résultats obtenus.